

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 29 mars 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 24/03/2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, HOSTACHE Jean-Claude, OUGIER Isabelle, GARNOT Pascal, DUSSERT Sandrine, MATHON Colette

Etait absent et excusé : GUITHON Bernard

**Délibération N° 2017 12
ADMISSION EN NON VALEURS**

Le Maire informe le Conseil Municipal de liste n°1490420215 des non valeur émise par le Trésor Public.

Des titres de recettes ont été émis à l'encontre d'administrés pour des sommes dues sur le budget de la commune.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non – valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non – valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal

- **DÉCIDE** d'approuver l'admission en non – valeur des recettes énumérées (document joint) pour un montant total de 2 544.79 €, correspondant à la liste n°1490420215 dressée par le comptable public

La somme est prévue au chapitre 65, article 6541.

Suffrages exprimés 10 - Pour 10 - Contre – Abstention :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

